



La durée de temps de travail réelle ne correspond pas à celle du Contrat de travail

Par **Mariya**, le **09/12/2021** à **20:36**

Bonjour,

Je suis suppléante dans un lycée privée. J'ai un emploi du temps de 20 h par semaine, un temps plein étant de 18h. Le rectorat me fait un contrat de 12 h et le reste est considéré comme des heures supplémentaires, payées moins que les heures normales et sans aucun acquis social.

Je ne sais pas quoi faire?

En vous remerciant

Par **Marck.ESP**, le **09/12/2021** à **21:01**

Bonsoir

HSA, HSE, le calcul des heures supplémentaires est différent dans le public vs le privé.

S'agissant de la fonction publique, je vous conseille de prendre contact avec une organisation syndicale.